

Permettre à chaque famille de se soigner

Tout le monde doit se soigner, mais les parents doivent également assurer les soins de santé de leurs enfants. Pour les familles, cet impératif n'est pas toujours évident : selon le dernier Baromètre des parents (sondage Ipsos), 28% des parents ont déjà reporté un suivi médical ou des soins à un enfant pour une raison financière. Dans les familles gagnant moins de 1500€/mois, cette proportion monte à 48% !

- > **Abaisser le maximum à facturer à 500€/an pour l'ensemble des enfants de la famille** (et plus par enfant comme dans le système actuel). Cela permettrait à la fois de diminuer le montant maximal à charge des parents pour les soins des enfants et de globaliser les dépenses des différents enfants afin d'éviter l'explosion des dépenses des familles nombreuses. Cela réduirait aussi le nombre de parents qui ne se soignent pas car ils ont dû privilégier les soins des enfants.
- > Mieux rembourser les supports médicaux (**lunettes, appareils dentaires, semelles orthopédiques...**)
- > **Interdire les suppléments d'honoraires** et **assurer la gratuité des médicaments** pour les bénéficiaires de l'intervention majorée.
- > **Généraliser le tiers payant obligatoire.**

Plus d'infos ? Lire notre étude « Soins de santé : quand les parents se sacrifient ».

Soutenir les femmes qui viennent d'accoucher

La plupart des femmes ainsi que leurs partenaires n'ont pas été préparées à la période post-partum et ignorent tant ce que s'apprête à vivre leur corps pour récupérer de la naissance que l'isolement auquel elles peuvent faire face à leur retour à la maison.

- > Proposer aux femmes qui viennent d'accoucher **une aide à domicile formée aux enjeux du post-partum**, à l'équivalent de la kraamzorg en Flandre et aux Pays-Bas. La kraamzorg offre un soutien dans le ménage, pour s'occuper des enfants plus âgés, aider aux soins du bébé. Les mamans solos devraient pouvoir bénéficier d'heures de suivi supplémentaire.
- > **Former les professionnel-le-s** de la santé qui côtoient les futures ou les nouvelles mères aux complications psychologiques et physiques du post-partum.
- > Proposer à tous les futurs parents et à tout le moins aux femmes qui viennent d'accoucher de rejoindre des **groupes de parole/rencontres avec d'autres parents dans la même situation**.
- > Porter une **attention particulière à la dépression post-partum via un dépistage par entretien systématique** autour de la cinquième semaine après l'accouchement. Pour les femmes à risque, il sera suivi d'un second entretien autour de la douzième semaine. Cet entretien sera effectué par des professionnels de santé : médecins traitants ou sages-femmes, qui auront été sensibilisés au repérage des dépressions post-partum.

Les femmes qui viennent d'accoucher demandent prioritairement un soutien pour le nettoyage, les courses, les repas dans les semaines qui suivent l'accouchement.

Plus d'infos ? Lire notre étude « Post-partum : il faut soutenir les femmes qui viennent de donner naissance ».

Renforcer le soutien psychologique aux familles endeuillées et aux parents qui se séparent

- > **Augmenter le nombre de psychologues conventionnés** proposant des séances remboursées, actuellement très faible.
- > **Augmenter le remboursement des consultations psychologiques** (afin de diminuer la part payée par le patient, actuellement de 11€/séance - ou 4€ pour les patients BIM) et le nombre de séances remboursées. Même si le coût de chaque séance semble faible, il pèse vite sur les finances d'un ménage quand un parent et toute la fratrie ont besoin d'un suivi psychologique régulier - alors même qu'il s'agit déjà de familles fragilisées financièrement suite à un décès ou une séparation.

Plus d'infos ? Lire notre étude [« Renforcer le soutien psychologique aux familles endeuillées »](#).